



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante-quatrième session**

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 11 a) et b) de l'ordre du jour

**Renforcement des capacités dans les pays en développement**

**Troisième examen approfondi de la mise en œuvre  
du cadre pour le renforcement des capacités  
au titre de la Convention**

**Troisième examen approfondi de la mise en œuvre  
du cadre pour le renforcement des capacités  
au titre du Protocole de Kyoto**

**Activités de renforcement des capacités entreprises  
par les organes créés au titre de la Convention  
et du Protocole de Kyoto**

**Rapport de compilation et de synthèse du secrétariat**

*Résumé*

Le présent rapport a été établi afin d'alimenter les débats de la cinquième réunion du Forum de Durban pour un examen approfondi sur le renforcement des capacités. Il regroupe et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports publiés par les organes créés au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto et par les entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier et du Conseil du Fonds pour l'adaptation, menées entre la quatrième réunion du Forum de Durban et la fin de décembre 2015. Les Parties voudront peut-être prendre en considération les informations contenues dans le présent rapport en vue de mener les débats de la cinquième réunion et d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	3
A. Mandat .....	1–3	3
B. Objet du rapport .....	4	3
II. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention .....	4–36	4
A. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Groupe consultatif d’experts des communications nationales des Parties non visées à l’annexe I de la Convention .....	5–9	4
B. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Groupe d’experts des pays les moins avancés .....	10–15	5
C. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité de l’adaptation .....	16–18	6
D. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques .....	19–21	7
E. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité exécutif de la technologie (CET) .....	22–26	8
F. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC) .....	27–32	9
G. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité permanent du financement .....	33–36	10
III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes d’exécution du Mécanisme financier et du Conseil du Fonds pour l’adaptation .....	37–44	11
A. Éléments de renforcement des capacités dans le rapport du Fonds vert pour le climat .....	37–39	11
B. Éléments de renforcement des capacités dans le rapport du Fonds pour l’environnement mondial (FEM) .....	40–43	12
C. Éléments de renforcement des capacités dans le rapport du Conseil du Fonds pour l’adaptation .....	44	13
IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto : éléments dans les activités du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre .....	45–48	13

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Au paragraphe 144 de la décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, le Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités, avec la participation des Parties, de représentants des organes compétents créés au titre de la Convention, ainsi que d'experts et de professionnels, afin qu'ils partagent leurs expériences et échangent des idées, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir dans ce domaine. Au paragraphe 146 de la même décision, elle a chargé le secrétariat de rassembler et de synthétiser les rapports établis depuis la plus récente session du Forum de Durban par les organes créés au titre de la Convention.

2. Au paragraphe 1 de la décision 10/CMP.8, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que le Forum de Durban constituait un cadre approprié pour le partage d'expériences et l'échange d'idées, des meilleures pratiques et d'enseignements concernant l'exécution d'activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto, avec la participation des Parties, de représentants des organes créés au titre de la Convention, ainsi que d'experts et de professionnels.

3. La quatrième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités s'est tenue en juin 2015, pendant la quarante-deuxième session du SBI. La Conférence des Parties, à sa vingt et unième session, et la réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa onzième session, ont décidé que la cinquième réunion du Forum de Durban se tiendrait pendant la quarante-quatrième session du SBI<sup>1</sup>.

### B. Objet du rapport

4. Le présent rapport regroupe et synthétise les informations relatives au renforcement des capacités qui figurent dans les rapports soumis entre la quatrième réunion du Forum de Durban et le 31 décembre 2015 par les instances suivantes : Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), Groupe d'experts des pays les moins avancés, Comité de l'adaptation, Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, Comité exécutif de la technologie (CET), Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC), Comité permanent du financement, Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), organes chargés du fonctionnement du Mécanisme financier (Fonds vert pour le climat et Fonds pour l'environnement mondial (FEM)) et Conseil du Fonds pour l'adaptation. Les rapports examinés sont les suivants :

a) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts (FCCC/SBI/2015/18) ;

b) Rapport sur la vingt-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) (FCCC/SBI/2015/19) ;

c) Rapport du Comité de l'adaptation (FCCC/SB/2015/2) ;

<sup>1</sup> Décisions 14/CP.21, par. 9, et 9/CMP.11, par. 2.

- d) Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (FCCC/SB/2015/3) ;
- e) Rapport annuel commun du CET et du CRTC pour 2015 (FCCC/SB/2015/1) ;
- f) Rapport du Comité permanent du financement à la Conférence des Parties (FCCC/CP/2015/8) ;
- g) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties (FCCC/CP/2015/3) ;
- h) Rapport du FEM à la Conférence des Parties (FCCC/CP/2015/4) ;
- i) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la CMP (FCCC/KP/CMP/2015/2) ;
- j) Rapport annuel du Conseil exécutif du MDP à la CMP (FCCC/KP/CMP/2015/5).

## **II. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention**

### **A. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

5. Le Groupe consultatif d'experts a pour but d'améliorer l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) en leur fournissant un appui et des conseils techniques. Le Groupe consultatif a tenu sa quinzième réunion au cours de la période considérée.

6. Afin de renforcer la capacité des experts des Parties non visées à l'annexe I qui participent à l'élaboration des communications nationales, le Groupe consultatif a organisé trois ateliers pratiques régionaux sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation à l'intention des États de la région Asie-Pacifique et de l'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes et des États africains. Un total de 114 experts nationaux représentant 76 Parties ont été formés au cours de ces ateliers<sup>2</sup>.

7. Les supports de formation du Groupe consultatif portant sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ont été actualisés au deuxième semestre de 2015 afin de tenir compte des faits nouveaux intervenus dans le cadre de la Convention ainsi que des connaissances scientifiques les plus récentes, en particulier des conclusions du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

---

<sup>2</sup> Les ateliers de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation se sont tenus à Vientiane (République démocratique populaire lao) du 29 juin au 3 juillet 2015 pour la région Asie-Pacifique et l'Europe orientale, à Asunción (Paraguay) du 27 au 31 juillet 2015 pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, à Marrakech (Maroc) du 28 septembre au 2 octobre 2015 pour les États africains. On trouvera un complément d'information dans le document FCCC/SBI/2015/20.

qui a été publié en 2014. Les supports actualisés, qui comprennent 10 sections, sont affichés sur le site Web de la Convention<sup>3</sup> et peuvent être utilisés librement par les experts.

8. Divers outils en ligne ont été employés pour fournir une aide en matière de renforcement des capacités. Au 1<sup>er</sup> octobre 2015, 103 personnes dans 49 pays avaient participé aux cours électroniques sur l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Le Groupe consultatif d'experts a organisé quatre séminaires régionaux thématiques en ligne sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre et l'évaluation des activités d'atténuation, en vue d'entretenir la dynamique de ses initiatives en matière de renforcement des capacités. Les séminaires constituaient l'occasion pour les experts et professionnels nationaux de communiquer avec les membres du Groupe consultatif mais ils visaient aussi à communiquer avec un groupe élargi d'experts nationaux pour leur permettre d'améliorer leurs connaissances dans certains domaines précis. Un total de 160 participants ont assisté à ces séminaires en ligne.

9. Le Groupe consultatif d'experts a élaboré et mis en pratique un programme de formation à l'intention des experts techniques désignés pour être inscrits au fichier des experts de la Convention afin qu'ils puissent procéder à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I. Entre juin et décembre 2015, le Groupe consultatif a conduit, avec le concours du secrétariat, un cycle du programme de formation à l'intention de 148 experts. Au 31 décembre 2015, 43 experts avaient accompli avec succès différents modules du programme de formation. Afin d'améliorer l'accessibilité du programme, les supports de formation ont été transformés en un produit interactif mis en ligne sur le Web.

## **B. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

10. Le mandat du Groupe d'experts des PMA pour la période 2011-2015 consiste à fournir un appui à ces pays dans l'élaboration et l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), à mettre en œuvre le programme de travail en faveur des PMA et à donner des directives techniques et un appui pour le processus de formulation et d'application des plans nationaux d'adaptation (PNA)<sup>4</sup>. Le Groupe d'experts a tenu sa vingt-huitième réunion au cours de la période considérée<sup>5</sup>.

11. Le Groupe d'experts a pris conscience de la nécessité de faire mieux connaître le succès des PANA, concernant en particulier la manière dont ils avaient développé ou renforcé la capacité d'adaptation des PMA. Il a donc été décidé d'élaborer à cet effet un produit d'information et de sensibilisation<sup>6</sup>.

12. Concernant le processus de formulation et d'application des PNA, le Groupe d'experts a organisé au cours de la période considérée quatre ateliers régionaux de formation<sup>7</sup>, qui ont réuni au total 142 participants. La conception des ateliers était fondée sur un modèle de processus d'élaboration et d'application des PNA<sup>8</sup>.

<sup>3</sup> [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/training\\_material/methodological\\_documents/items/349.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php).

<sup>4</sup> Décisions 6/CP.16, par. 2, et 5/CP.17, par. 13 à 17.

<sup>5</sup> La vingt-huitième réunion du Groupe d'experts des PMA s'est tenue à Antananarivo (Madagascar), du 12 au 16 septembre 2015.

<sup>6</sup> Voir FCCC/SBI/2015/19, par. 38 et 39.

<sup>7</sup> Pour les pays anglophones d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, l'atelier s'est tenu au Caire (Égypte) du 27 au 31 juillet 2015 ; pour la région Asie, il s'est tenu à Yangon (Myanmar) du 10 au 14 août 2015 ; pour les États lusophones et insulaires d'Afrique, il s'est tenu à Antananarivo du 7 au

13. En outre, le Groupe d'experts a mis la dernière main à l'ouvrage intitulé « Best Practices and Lessons Learned in Addressing Adaptation in Least Developed Countries, Volume 3 »<sup>9</sup>, qui traite essentiellement des premiers résultats du processus de formulation et d'application des PNA. Les pénuries et les besoins de capacité dans ce domaine sont un des thèmes abordés<sup>10</sup>. Le Groupe d'experts a mis au point aussi les publications suivantes : « Regional Synergy in Addressing Adaptation through the National Adaptation Programmes of Action and the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans in the Least Developed Countries » ; « Information Paper on How the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans can be Supported in Least Developed Countries » ; et « Strengthening Gender Considerations in Adaptation Planning and Implementation in the Least Developed Countries »<sup>11</sup>. Prises ensemble, ces publications visent à donner des orientations techniques aux PMA sur les thèmes traités, afin d'augmenter leur aptitude à s'adapter.

14. En outre, le Groupe d'experts est intervenu pendant toute l'année 2015 auprès des représentants des PMA pour les initier à la formule des portails centraux de pays pour les PNA. Certains pays ont déjà commencé à télécharger les produits/résultats de leurs travaux relatifs aux PNA<sup>12</sup>.

15. Le Groupe d'experts a examiné l'état d'avancement de son programme de travail pour la période 2011-2015. Dans l'ensemble, il a conclu qu'il avait bien avancé sa tâche, reconnaissant en particulier que les ateliers régionaux de formation visés au paragraphe 12 qui précède avaient créé une bonne masse critique de capacités dans les PMA<sup>13</sup>.

### C. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité de l'adaptation

16. Le Comité de l'adaptation a été créé par la Conférence des Parties, afin de promouvoir de manière cohérente la mise en œuvre de l'action renforcée pour l'adaptation au titre de la Convention, notamment en fournissant une assistance technique et des conseils aux Parties et en s'acquittant des fonctions suivantes : renforcer, étoffer et améliorer l'échange d'informations, de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques ; promouvoir les synergies et renforcer les relations avec les organisations, les centres et les réseaux nationaux, régionaux et internationaux ; et soumettre des informations et des recommandations à la Conférence des Parties pour qu'elle les prenne en considération dans les orientations qu'elle donne sur les moyens d'encourager la mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment sous la forme de ressources financières, de technologies et d'un renforcement des capacités<sup>14</sup>.

11 septembre 2015 ; pour les pays en développement d'Afrique francophone, il s'est tenu à Niamey (Niger), du 28 septembre au 2 octobre 2015. On trouvera un complément d'information à l'adresse <http://unfccc.int/6989.php#NAPs> et dans le document FCCC/SBI/2015/INF.14.

<sup>8</sup> On trouvera dans le document FCCC/SBI/2015/INF.11 un complément d'information sur la conception des ateliers.

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/6110>.

<sup>10</sup> FCCC/SBI/2015/19, par. 45 h).

<sup>11</sup> Publications disponibles aux adresses suivantes : [http://www4.unfccc.int/nap/Documents/2015%20Publications/UNFCCC%20LDC\\_synergy\\_9%20121.pdf](http://www4.unfccc.int/nap/Documents/2015%20Publications/UNFCCC%20LDC_synergy_9%20121.pdf) ; [http://www4.unfccc.int/nap/Documents/2015%20Publications/UNFCCC%20LDC\\_Support\\_9%20124.pdf](http://www4.unfccc.int/nap/Documents/2015%20Publications/UNFCCC%20LDC_Support_9%20124.pdf) ; et [http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/21673\\_unfccc\\_leg\\_gender\\_low\\_v5.pdf](http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/21673_unfccc_leg_gender_low_v5.pdf).

<sup>12</sup> Voir document FCCC/SBI/2015/19, par. 30 a).

<sup>13</sup> FCCC/SBI/2015/19, par. 65 et 66.

<sup>14</sup> Décision 1/CP.16, par. 20.

17. Au cours de la période considérée, le Comité de l'adaptation a tenu sa huitième réunion ordinaire<sup>15</sup>, au cours de laquelle il a arrêté son plan de travail 2016-2018. Entre autres choses, les activités inscrites à ce plan visent à donner aux Parties les moyens de renforcement des capacités permettant d'améliorer l'exécution des mesures d'adaptation<sup>16</sup>. Le Comité a tenu aussi une réunion d'experts<sup>17</sup> sur la promotion de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique afin de renforcer la résilience dans le contexte de la planification, de la hiérarchisation et de l'exécution des mesures d'adaptation. La réunion a accueilli 44 experts et les débats ont été alimentés par plusieurs études de cas<sup>18</sup>.

18. Au cours d'une manifestation parallèle organisée à la vingt et unième session de la Conférence des Parties, le Comité de l'adaptation a présenté ses rapports intitulés « Enhancing Coherent Action on Adaptation 2012–2015: 2015 Overview Report »<sup>19</sup> et « Navigating the Landscape of Support for the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans: 2015 Overview for Developing Countries »<sup>20</sup>. Ces deux rapports comprennent des éléments de renforcement des capacités<sup>21</sup>. La manifestation visait surtout à présenter les difficultés techniques et les meilleures pratiques révélées grâce à l'expérience des pays en développement en matière d'accès aux moyens d'encourager la mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment sous la forme de ressources financières, de technologies, du renforcement des capacités et d'autres moyens d'assurer un développement résilient face aux changements climatiques et de réduire la vulnérabilité<sup>22</sup>.

#### **D. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques**

19. Le Mécanisme international de Varsovie, créé à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties pour faire face aux pertes et préjudices subis par les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, possède les fonctions suivantes : améliorer la connaissance et la compréhension des approches globales de gestion des risques ; renforcer le dialogue, la coordination, la cohérence et les synergies entre les parties prenantes ; améliorer l'action et l'aide, y compris par le financement, la technologie et le renforcement des capacités<sup>23</sup>. Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie guide l'exécution de ces fonctions<sup>24</sup>.

<sup>15</sup> La huitième réunion du Comité s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 9 au 12 septembre 2015. On trouvera un complément d'information à l'adresse [unfccc.int/9029](http://unfccc.int/9029).

<sup>16</sup> Le plan de travail peut être consulté à l'adresse [unfccc.int/7517](http://unfccc.int/7517).

<sup>17</sup> La réunion d'experts sur la promotion de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique s'est tenue à Bonn les 7 et 8 septembre 2015. On trouvera un complément d'information à l'adresse [unfccc.int/9030](http://unfccc.int/9030).

<sup>18</sup> Voir document FCCC/SB/2015/2, par. 36.

<sup>19</sup> Peut être consulté à l'adresse [http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/or\\_lowres.pdf](http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/or_lowres.pdf).

<sup>20</sup> Peut être consulté à l'adresse [http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap\\_lowres.pdf](http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap_lowres.pdf).

<sup>21</sup> La manifestation parallèle s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015. On trouvera un complément d'information à l'adresse [unfccc.int/9350](http://unfccc.int/9350).

<sup>22</sup> Voir document FCCC/SB/2015/2, par. 63 et 64.

<sup>23</sup> Décision 2/CP.19, par. 5.

<sup>24</sup> Décision 2/CP.19, par. 2.

20. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a tenu sa première réunion<sup>25</sup>. Il a mis en application son plan de travail initial de deux ans, qui comprend des activités visant à améliorer la compréhension et la connaissance de plusieurs questions touchant les pertes et préjudices ainsi que les données sur ces questions<sup>26</sup>.

21. Le Comité exécutif a lancé des travaux intersessions touchant la sensibilisation aux pertes non économiques. Il a fait le bilan des organisations travaillant sur les phénomènes qui se manifestent lentement et de l'ampleur des efforts qu'elles déploient. Une base de données contenant les résultats du recensement de plus de 150 organisations a été installée sur le site Web de la Convention<sup>27</sup>.

## **E. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité exécutif de la technologie (CET)**

22. En tant qu'élément du Mécanisme technologique chargé de la politique générale, le CET analyse les questions de politique technologique et fait des recommandations aux pays afin de les aider à améliorer la mise au point et le transfert de technologies en vue d'accélérer l'action engagée en matière d'atténuation et d'adaptation. Le CET facilite la collaboration entre les parties prenantes et sollicite leur coopération et il favorise la cohérence dans l'ensemble des activités technologiques. Le Comité est chargé par ailleurs d'exécuter le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, qui comprend un élément de renforcement des capacités.

23. Le Comité exécutif de la technologie a tenu sa onzième réunion au cours de la période considérée<sup>28</sup>. Concernant l'évaluation des besoins technologiques, le Comité s'est employé à donner des indications sur la manière dont les résultats des évaluations pouvaient être concrétisés par des projets réalisables à terme, et dont il est rendu compte dans le rapport intérimaire du CET<sup>29</sup>. Les indications seraient communiquées au début de 2016 aux pays en développement parties, afin d'alimenter le processus d'évaluation. Le Comité a approuvé et diffusé un document final sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation des besoins technologiques<sup>30</sup>.

24. Le CET a poursuivi ses travaux sur la question des conditions favorables et des obstacles à la mise au point et au transfert de technologies climatiques, notamment sur l'élaboration d'une note d'orientation relative aux systèmes nationaux d'innovation (note d'orientation du CET), qui a été publiée en novembre 2015<sup>31</sup>. Dans cette note, le Comité

<sup>25</sup> La première réunion du Comité exécutif s'est tenue à Bonn du 24 au 26 septembre 2015. On trouvera un complément d'information à l'adresse [unfccc.int/9283.php](http://unfccc.int/9283.php).

<sup>26</sup> FCCC/SB/2015/3, par. 14. Le plan initial de deux ans peut être consulté à l'adresse [unfccc.int/8805.php](http://unfccc.int/8805.php).

<sup>27</sup> FCCC/SB/2015/3, par. 23 et 27. La base de données peut être consultée à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/NWP/Pages/soe.aspx>.

<sup>28</sup> La onzième réunion du Comité exécutif de la technologie s'est tenue à Bonn du 7 au 11 septembre 2015. On trouvera un complément d'information à l'adresse [http://unfccc.int/ttclear/templates/render cms page?TEC\\_meetings](http://unfccc.int/ttclear/templates/render cms page?TEC_meetings).

<sup>29</sup> FCCC/SB/2015/INF.3.

<sup>30</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 27. Le document peut être consulté à l'adresse [http://unfccc.int/ttclear/misc/\\_StaticFiles/gnwoerk\\_static/TEC\\_documents/ff2506265909481299786ef1e703bb99/01e45b9f64524bd4a2185b65b04542fb.pdf](http://unfccc.int/ttclear/misc/_StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_documents/ff2506265909481299786ef1e703bb99/01e45b9f64524bd4a2185b65b04542fb.pdf).

<sup>31</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 37. La note d'orientation sur le renforcement des systèmes nationaux d'innovation visant à améliorer l'action relative aux changements climatiques peut être consultée à l'adresse [http://unfccc.int/ttclear/misc/\\_StaticFiles/gnwoerk\\_static/TEC\\_documents/fbce5a8dac5f41a48d883c7338ba2281/cdfc733ee9334f09a74c54f9bac257a6.pdf](http://unfccc.int/ttclear/misc/_StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_documents/fbce5a8dac5f41a48d883c7338ba2281/cdfc733ee9334f09a74c54f9bac257a6.pdf).

souligne que des systèmes d'innovation nationaux efficaces sont indispensables aux pays en développement pour pouvoir mieux absorber, diffuser, distribuer et mettre en place des technologies climatiques, les adapter à leurs besoins, les appliquer et les tenir à jour<sup>32</sup>.

25. Le financement de la riposte aux changements climatiques est le sujet d'une autre note du CET publiée en novembre 2015, qui contient des recommandations pratiques sur les moyens d'élargir l'accès au financement des technologies climatiques<sup>33</sup>. Un des messages clés du CET est que le renforcement des capacités et le soutien aux champions nationaux à toutes les étapes du cycle d'un projet technologique sont importants pour assurer efficacement le financement et le transfert de technologies climatiques<sup>34</sup>.

26. La troisième note d'orientation établie par le CET dans la période considérée et publiée en novembre 2015 traite aussi d'éléments de renforcement des capacités. Elle donne aux décideurs et aux parties prenantes des recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de technologies de production d'énergie distribuée, à partir des résultats du dialogue thématique qui s'était tenu en mars 2015 à Bonn (Allemagne)<sup>35</sup>. Une des recommandations connexes du CET à la Conférence des Parties est d'encourager les Parties à édifier et renforcer une capacité intérieure sous forme de moyens humains et institutionnels, notamment par des systèmes nationaux d'innovation, afin de permettre aux pays d'élaborer, transférer, mettre en place et exploiter des systèmes nationaux de distribution d'électricité à partir de sources renouvelables<sup>36</sup>.

## **F. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC)**

27. La Conférence des Parties a créé le CRTC afin de stimuler la coopération technologique et de faciliter le développement et le transfert de technologies<sup>37</sup>. Pendant la période considérée, le CRTC a poursuivi les travaux relatifs à ses trois services principaux :

- a) Fournir une assistance technique aux pays en développement, sur demande, afin d'accélérer le transfert de technologies climatiques ;
- b) Créer un accès à l'information et aux connaissances sur les technologies climatiques ;
- c) Susciter une collaboration entre les parties prenantes aux technologies climatiques au moyen de son réseau d'experts.

28. Grâce à ces services, le CRTC facilite la fourniture de renseignements, d'une formation et d'un appui destinés à renforcer l'aptitude des pays en développement à identifier les options technologiques, faire des choix et exploiter, actualiser et adapter la technologie.

<sup>32</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 60 b).

<sup>33</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 34. La note d'orientation du CET peut être consultée à l'adresse [http://unfccc.int/ttclear/misc\\_/StaticFiles/gnwoerk\\_static/TEC\\_documents/204f400573e647299c1a7971feec7ace/ea65db0ca9264cdbaefeb272dd30b34c.pdf](http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_documents/204f400573e647299c1a7971feec7ace/ea65db0ca9264cdbaefeb272dd30b34c.pdf).

<sup>34</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 58 b).

<sup>35</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 42. La note d'orientation du CET peut être consultée à l'adresse [http://unfccc.int/ttclear/misc\\_/StaticFiles/gnwoerk\\_static/TEC\\_documents/6d62b12d1a87483da716d80e77d5349b/b4539aaf699b459e9998606868dd49bd.pdf](http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_documents/6d62b12d1a87483da716d80e77d5349b/b4539aaf699b459e9998606868dd49bd.pdf).

<sup>36</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 64 a).

<sup>37</sup> Décision 2/CP.17, annexe VII, par. 1.

29. Dans le domaine des demandes d'assistance technique des pays en développement, le CRTC, au 12 février 2016, avait répondu à 54 Parties non visées à l'annexe I<sup>38</sup> à la suite d'un total de 80 demandes et plans d'intervention<sup>39</sup>. Les demandes concernent l'adaptation (27 %), l'atténuation (44 %) ou ces deux domaines à la fois (29 %).

30. Le CRTC a continué à développer son système de gestion des connaissances<sup>40</sup> par lequel il a appuyé l'accomplissement des fonctions de base du Centre vis-à-vis des entités nationales désignées des pays en développement, des instances de décision des gouvernements et des autres professionnels des technologies climatiques. Au 12 octobre 2015, plus de 78 000 utilisateurs de 200 pays différents avaient visité la plateforme en ligne depuis le début de l'année<sup>41</sup>. En outre, le CRTC a continué sa série de séminaires électroniques par lesquels il s'attache à renforcer les capacités des entités nationales désignées et des autres parties prenantes en matière de technologie climatique. Les participants aux séminaires ont discuté des principales lacunes du développement et du transfert de technologies et des obstacles rencontrés et ils ont pris connaissance d'exemples concrets de politiques réussies pouvant être reproduites dans d'autres régions<sup>42</sup>.

31. Au 12 février 2016, le CRTC avait organisé cinq forums régionaux visant à aider les entités nationales désignées à trouver un financement pour le suivi des demandes ou pour d'autres activités liées aux technologies climatiques<sup>43</sup>. Près de 60 pays et des représentants du Fonds vert pour le climat, des banques multilatérales de développement, des partenaires du groupement d'institutions du CRTC et des membres du réseau ont participé aux forums.

32. Le CRTC a continué à fournir une aide par le biais de son incubateur de demandes pour les pays les moins avancés. Il s'agit d'aider ces pays à formuler des demandes d'assistance technique bien conçues, à renforcer leur capacité institutionnelle en matière de technologie climatique et à renforcer les activités nationales de transfert de technologies conformément à leurs objectifs nationaux de développement<sup>44</sup>. Au 12 février 2016, plus de 10 PMA participaient au programme<sup>45</sup>.

## **G. Éléments de renforcement des capacités dans les activités du Comité permanent du financement**

33. Le Comité permanent du financement est chargé d'aider la Conférence des Parties à s'acquitter de ses fonctions relatives au Mécanisme financier de la Convention, qu'il s'agisse d'améliorer la cohérence et la coordination des modalités de financement des mesures prises pour faire face aux changements climatiques, de rationaliser le Mécanisme financier, de mobiliser des ressources, ou de mesurer, notifier et vérifier l'appui fourni aux pays en développement parties<sup>46</sup>. Le Comité permanent s'est réuni deux fois au cours de la période considérée<sup>47</sup>.

<sup>38</sup> Information obtenue par voie de correspondance avec le secrétariat du CRTC.

<sup>39</sup> Voir <https://www.ctc-n.org/technical-assistance/technical-assistance-dashboard>.

<sup>40</sup> Voir [ctc-n.org](http://ctc-n.org).

<sup>41</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 84.

<sup>42</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 93.

<sup>43</sup> Voir <https://www.ctc-n.org/capacity-building/regional-fora>.

<sup>44</sup> FCCC/SB/2015/1, par. 91.

<sup>45</sup> Voir <https://www.ctc-n.org/capacity-building/request-incubator>.

<sup>46</sup> Décision 1/CP.16, par. 112.

<sup>47</sup> Les onzième et douzième réunions du Comité permanent du financement se sont tenues à Bonn les 12 et 13 juin 2015 et du 26 au 28 octobre 2015, respectivement.

34. Conformément à son mandat, le Comité permanent a notamment pour fonction de mettre en place un forum de communication et d'échange permanent de l'information entre les organes et les entités chargés de financer les mesures prises pour faire face aux changements climatiques, afin de promouvoir l'établissement de liens et la cohérence<sup>48</sup>.

35. Le troisième forum du Comité permanent<sup>49</sup> était axé sur la cohérence et la coordination du point de vue du financement des forêts. Six membres du Comité et 180 participants représentant les Parties, les institutions forestières et des institutions financières, le secteur privé et la société civile ont assisté au forum<sup>50</sup>.

36. Le forum a permis d'éclairer sous un jour nouveau la question du financement des forêts. Certains facteurs liés au renforcement des capacités ont été mis en lumière : nécessité de créer un environnement propice à des investissements durables ; nécessité d'une meilleure coordination intersectorielle dans les pouvoirs publics et entre les parties prenantes afin de remédier aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts ; nécessité d'aligner le financement REDD-plus<sup>51</sup> sur les politiques et les priorités de développement nationales afin d'en améliorer l'impact ; divergence des capacités et des phases de REDD-plus dans les divers pays ; nécessité du soutien de REDD-plus pour encourager une large participation des parties prenantes et pour le rendre accessible aux pays bénéficiaires selon une répartition équilibrée<sup>52</sup>.

### **III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes d'exécution du Mécanisme financier et du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

#### **A. Éléments de renforcement des capacités dans le rapport du Fonds vert pour le climat**

37. Le Fonds vert pour le climat a pour objet d'apporter une contribution généreuse et ambitieuse à l'action menée sur le plan mondial pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale à la lutte contre les changements climatiques. En matière de développement durable, le Fonds est censé promouvoir la transition vers des modes de développement à faible émission et résilients face aux changements climatiques en aidant les pays en développement à limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux conséquences des changements climatiques, compte tenu des besoins des pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes de ces changements<sup>53</sup>.

<sup>48</sup> Décision 2/CP.17, par. 121 a).

<sup>49</sup> Le forum s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) les 8 et 9 septembre 2015. Il était organisé en collaboration avec le quatorzième Congrès forestier mondial accueilli par le Gouvernement sud-africain et en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité permanent a présenté à la Conférence des Parties, à sa vingt et unième session, un rapport succinct sur le troisième forum, contenu dans le document FCCC/CP/2015/8, annexe II. On trouvera un complément d'information à l'adresse <http://unfccc.int/9053.php>.

<sup>50</sup> FCCC/CP/2015/8, par. 14.

<sup>51</sup> Au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a encouragé les pays en développement à contribuer aux mesures d'atténuation concernant le secteur forestier en entreprenant les activités suivantes : réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestiers.

<sup>52</sup> FCCC/CP/2015/8, annexe II, par. 40 à 53.

<sup>53</sup> Décision 3/CP.17, annexe, par. 1 et 2.

38. Afin de trouver des ressources suffisantes pour le renforcement des capacités, le processus initial d'approbation du Fonds vert tient compte, dans l'évaluation des propositions de financement, des éléments de renforcement des capacités comme suit<sup>54</sup> :

a) Élaborer des programmes uniformisés d'une valeur de 300 000 dollars des États-Unis pour financer la création et le renforcement d'autorités nationales désignées ou de centres de coordination et de cadres stratégiques, y compris pour l'élaboration de programmes par pays ;

b) Fournir des prestations en nature aux entités infranationales, nationales et régionales pour les renseigner sur les conditions d'accréditation et les aider dans le processus de demande d'accréditation. Environ 24 entités ayant un accès direct bénéficient de cette aide ;

c) Collaborer avec les autorités nationales désignées et les centres de coordination afin de définir les moyens appropriés de soutenir l'élaboration de propositions de projets ou de programmes reflétant les besoins et priorités du pays, et les aligner sur les objectifs et le cadre d'investissement initial du Fonds vert ;

d) Faciliter le partage d'informations, l'échange de données d'expérience et l'apprentissage à l'échelle régionale en finançant des ateliers et des séminaires en ligne régionaux<sup>55</sup> et en finançant les visites des représentants des autorités nationales et des centres de coordination au siège du Fonds vert<sup>56</sup>.

39. En outre, le Fonds a affecté une enveloppe totale d'un montant maximum de 200 millions de dollars É.-U. à 10 projets pilotes au cours d'une opération visant à faciliter l'accès direct au Fonds vert. Au moins quatre de ces projets concerneront des petits pays en développement insulaires, des PMA et des États africains<sup>57</sup>.

## **B. Éléments de renforcement des capacités dans le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

40. Le renforcement des capacités est un des grands thèmes des projets du FEM et il est incorporé dans la conception des projets d'atténuation et des projets d'adaptation. En particulier, le renforcement des capacités en matière d'activités habilitantes et de respect des obligations découlant de la Convention est un objectif spécifique de nombreux projets.

41. Au cours de l'exercice financier 2015, le Fonds d'affectation spéciale du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques ont financé 136 projets (91 pour l'atténuation et 45 pour l'adaptation), d'un montant total d'environ 396,4 millions de dollars É.-U., projets comportant divers éléments de renforcement des capacités sous forme d'assistance technique et d'investissements. Les projets concernent différents domaines : renforcement des capacités institutionnelles ;

<sup>54</sup> FCCC/CP/2015/3, tableau 1A.

<sup>55</sup> Le Fonds vert pour l'environnement a financé l'atelier régional destiné aux autorités nationales désignées des pays insulaires du Pacifique qui s'est tenu à Nadi (Fidji) en juillet 2015. Le Fonds a financé aussi les activités suivantes, qui se sont déroulées en dehors de la période considérée : atelier régional pour les autorités nationales désignées des pays d'Amérique centrale qui s'est tenu à San Salvador (El Salvador) en mars 2015 ; il a coorganisé l'atelier régional sur le financement de l'action climatique à l'intention de 20 autorités désignées d'Asie et d'Europe orientale, qui s'est tenu en avril 2015 ; et il a organisé un séminaire électronique de formation Sud-Sud à l'intention d'entités accréditées potentielles de la région Amérique latine, qui s'est tenu en mai 2015.

<sup>56</sup> Des délégations de Fidji, de la Mongolie et d'Antigua-et-Barbuda se sont rendues au siège en mai, juin et juillet 2015 respectivement, certaines de ces visites ayant eu lieu en dehors de la période considérée.

<sup>57</sup> FCCC/CP/2015/3, tableau 1A.

élaboration de rapports nationaux ; perfectionnement et transfert de technologies ; amélioration des conditions propices ; évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ; élaboration de programmes nationaux d'action face aux changements climatiques ; mise en œuvre de mesures d'adaptation ; recherche et observation systémique au moyen de systèmes d'information sur le climat ; programmes de sensibilisation et d'éducation du public.

42. En outre, le FEM pratique le développement transversal des capacités, en s'attachant à traiter les questions de gestion environnementale nationale systémique que les projets unisectoriels ne peuvent pas traiter. Trois projets transversaux ont été approuvés au cours de l'exercice financier 2015. Ce travail constitue une ressource précieuse permettant aux pays de définir et d'évaluer leurs priorités en matière de capacité de traitement des problèmes dus aux changements climatiques et de prendre des mesures pratiques pour remédier à leurs lacunes et défauts de capacités.

43. Concernant la fourniture d'une aide pour l'établissement et la communication des contributions prévues déterminées au niveau national, un élément a été ajouté au programme de soutien mondial du Fonds pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux d'actualisation par les Parties non visées à l'annexe I ; il s'agit d'assurer aux pays un appui technique, le renforcement des capacités, le partage de l'information et des activités de gestion des connaissances, pour leur permettre d'établir leurs contributions<sup>58</sup>.

### **C. Éléments de renforcement des capacités dans le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

44. Au titre du programme de travaux préparatoires au financement des activités climatiques, le Conseil a mené différentes activités en vue d'accroître le nombre d'entités nationales qui demandent une accréditation et le nombre de propositions bien conçues soumises au Conseil dans un délai raisonnable après l'accréditation. Les activités concernées sont des séminaires et des ateliers, la création d'une plateforme d'échange de connaissances pour l'accès direct et la rédaction d'un document d'orientation sur la prise en compte de la politique environnementale et sociale du Fonds pendant la conception des projets. Le Fonds a approuvé des subventions d'un montant de 244 447 dollars É.-U. pour la coopération Sud-Sud afin d'aider les pays à désigner des institutions nationales appropriées pour devenir des entités nationales chargées de la mise en œuvre et pour rédiger une demande d'accréditation. La deuxième phase du programme préparatoire a démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ; elle comprend un financement additionnel des subventions pour la coopération Sud-Sud et de l'assistance technique pour l'application de la politique environnementale et sociale du Fonds.

## **IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto : éléments dans les activités du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre**

45. Le Conseil exécutif supervise le MDP sous l'autorité de la CMP dont il suit les orientations<sup>59</sup>. Le Conseil a tenu trois réunions au cours de la période considérée<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> FCCC/CP/2015/4, annexe, par. 52 et 149 à 159.

<sup>59</sup> Décision 3/CMP.1, annexe, par. 5.

<sup>60</sup> Les quatre-vingt cinquième et quatre-vingt sixième réunions du Conseil exécutif du MDP se sont tenues à Bonn du 20 au 24 juillet 2015 et du 12 au 16 octobre 2015 respectivement.

46. Le Conseil a continué de fournir son aide aux autorités nationales désignées, notamment par des ateliers régionaux leur permettant de partager des données d'expérience, de communiquer avec des experts et de connaître les derniers faits nouveaux d'ordre réglementaire relatifs aux MDP, au financement des technologies climatiques et aux négociations de la Convention<sup>61</sup>.

47. Les centres régionaux de collaboration (CRC)<sup>62</sup> ont été particulièrement actifs en matière de renforcement des capacités par l'organisation de plusieurs manifestations. Ils ont fourni un appui direct pour plus de 321 activités de projets depuis leur entrée en service en 2013 en contribuant à 114 activités qui ont pu avancer dans le cycle des projets ; un total de 66 nouvelles activités de projets ont été identifiées et ont soumis leurs notifications d'examen préalable par le MDP. Les centres régionaux ont aussi fourni une assistance technique directe aux autorités nationales désignées pour la définition de niveaux de référence normalisés. Un total de 63 niveaux normalisés ont fait l'objet d'un appui direct et 50 autres niveaux possibles ont été identifiés. Le Conseil a étendu son travail sur le terrain avec les parties prenantes à l'occasion de l'ouverture d'un cinquième centre régional de collaboration, en partenariat avec l'Institut des stratégies environnementales mondiales, en septembre 2015, à Bangkok (Thaïlande)<sup>63</sup>.

48. Le Centre a entrepris en 2015 des activités de promotion et d'information, notamment les suivantes : publication d'informations en ligne concernant le MDP sur la page d'actualité du site Web de la Convention, qui comprend des articles en anglais, en espagnol et en français ; utilisation accrue des réseaux sociaux ; informations dispensées lors de réunions ayant trait au marché du carbone ; production d'enregistrements vidéo ; activités d'information promotionnelles visant à soutenir la demande dont font l'objet le MDP et les unités de réduction certifiée des émissions ; collaboration avec des organisations intergouvernementales et des organismes du secteur privé ; fourniture d'une aide aux décideurs concernant les marchés fondés sur le respect des dispositions ; mise au point et promotion de l'outil relatif aux annulations volontaires<sup>64</sup>.

---

La quatre-vingt-septième réunion s'est tenue à Paris (France) du 23 au 27 novembre 2015. On trouvera un complément d'information à l'adresse [http://cdm.unfccc.int/EB/archives/meetings\\_15.html](http://cdm.unfccc.int/EB/archives/meetings_15.html).

<sup>61</sup> FCCC/KP/CMP/2015/5, par. 71 et 72. L'atelier régional sur le financement du carbone et le MDP pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago (Chili), 7 et 8 septembre 2015) s'est tenu immédiatement avant le neuvième Forum du carbone pour l'Amérique latine et les Caraïbes (du 9 au 11 septembre 2015). L'atelier régional pour l'Asie et le Pacifique sur la promotion du MDP et les mécanismes du marché avant et après 2020 s'est tenu à Manille (Philippines) les 29 et 30 septembre 2015. On trouvera un complément d'information sur ces manifestations à l'adresse <http://cdm.unfccc.int/stakeholder/index.html>.

<sup>62</sup> Le premier centre régional a été créé à Lomé (Togo) en 2013, suivi par des centres à Kampala (Ouganda), à Saint-George (Grenade), à Bogota (Colombie) et à Bangkok (Thaïlande). Ils travaillent en partenariat avec les institutions locales et régionales et les banques multilatérales de développement afin d'améliorer la répartition régionale et sous-régionale des projets du MDP.

<sup>63</sup> FCCC/KP/CMP/2015/5, par. 77 et 80.

<sup>64</sup> FCCC/KP/CMP/2015/5, par. 104.